

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à  
Claude Lachance, président de la Commission  
Henry-François Gautrin, vice-président de la Commission  
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Le 1<sup>er</sup> mai 2002

Annie-Pierre Ouimet-Comtois

Table des matières :

PRÉSENTATION DU PROBLÈME.....	1
QUESTION DE RECHERCHE.....	2
OBJECTIFS.....	3
ARGUMENTATION.....	3
CONCLUSION.....	7
BIBLIOGRAPHIE.....	9
ANNEXES	
A. Résultats aux élections provinciales de 1998.....	11
B. Circonscriptions électorales par régions administratives.....	12

## Présentation du problème :

« Démocratiquement infect. »<sup>1</sup> C'est ainsi que René Lévesque définissait le mode de scrutin électoral du Québec.<sup>2</sup> Les Québécois utilisent le scrutin majoritaire uninominal à un tour (MUI T) pour élire leurs dirigeants politiques. Ce dernier est basé sur la règle de la pluralité. Ainsi, pour faire élire un député dans une circonscription<sup>3</sup>, il ne suffit que d'obtenir plus de votes que ses concurrents et pour gagner l'élection, plus de sièges. On ne tient donc pas en compte la majorité du vote de la population qui se retrouve, plus souvent qu'autrement, perdante, puisque sans représentation politique. Plusieurs élections dans l'histoire québécoise ont laissé plus de citoyens perdants que gagnants. Une première fois en 1944 et une seconde fois en 1966, l'Union nationale a remporté les élections en obtenant moins de vote que le Parti libéral du Québec (PLQ). Mais l'exemple le plus concret des distorsions<sup>4</sup> causées par la règle de la pluralité s'est produit la dernière fois que les électeurs québécois se sont rendus aux urnes.<sup>5</sup> Ils ont voté à 42,7% pour le Parti québécois (PQ) et à 43% pour le PLQ. Pourtant, c'est le PQ qui forme la majorité parlementaire avec 60% des sièges alors que le PLQ s'est retrouvé avec seulement 36 % des sièges. De plus, l'Action démocratique du Québec (ADQ), avec 12% des votes populaires, n'a obtenu qu'un seul siège soit 0,8% des sièges parlementaires.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> André Larocque, *Il faut se débarrasser d'un mode de scrutin « démocratiquement infect »*, Page consultée le 8 avril 2002, Adresse URL : [http://pages.infinit.net/mdn/Pourquoi\\_reformer\\_le\\_mode\\_de\\_scrutin.htm](http://pages.infinit.net/mdn/Pourquoi_reformer_le_mode_de_scrutin.htm)

<sup>2</sup> René Lévesque, dès les débuts du PQ, s'était donné comme mission de transformer le MUI T en scrutin proportionnel. Ce projet de réforme est d'ailleurs toujours au programme du parti, mais il été mis de côté puisque le MUI T est grandement favorable au Parti québécois (PQ). En effet, le vote libéral est concentré dans les grandes circonscriptions et le vote péquiste dans les régions, le PQ est donc assuré d'une majorité de sièges.

<sup>3</sup> Le Québec est divisé en 125 circonscriptions électorales délimitées selon le nombre d'électeurs qui doit être sensiblement le même pour chacun des comtés.

<sup>4</sup> La distorsion est l'écart entre le pourcentage de voix exprimées et le pourcentage de sièges obtenus

<sup>5</sup> Voir Annexe A : Résultats des élections provinciales de 1998

<sup>6</sup> Martin Poirier, *Le mode de scrutin est dépassé. Il faut des proportionnelles!* Page consultée le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://www.unites.uquam.ca/cese/taon12/art88.html>

C'est pourquoi plusieurs politicologues, professeurs, spécialistes et citoyens québécois considèrent le mode scrutin inadéquat et proposent une réforme pour laisser place à un système électoral plus proportionnel. Le MUIT utilisé au Québec est hérité de la Grande-Bretagne<sup>7</sup> qui est, elle-même, sur le point de le réformer. Plusieurs anciennes colonies britanniques l'ont déjà abandonné, ne laissant que l'Inde, les États-Unis et la Canada aux prises avec ce système.<sup>8</sup>

### Question de recherche :

Le MUIT en vigueur présentement au Québec semble présenter une proportion d'inconvénients considérable par rapport à ses avantages. Bon nombre de Québécois vont jusqu'à le définir d'antidémocratique. Il irait en effet contre la volonté du peuple, principe de base de la démocratie définie comme le pouvoir politique aux mains de la population. De plus, le MUIT créerait des inégalités sociales et ethniques au sein de l'Assemblée nationale puisque les femmes, les jeunes et les minorités de toutes sortes n'y sont pas représentées adéquatement.

Ainsi, une réforme électorale vers un mode de scrutin proportionnel, mixte ou même conçu particulièrement pour et par le Québec est-il à considérer afin d'améliorer la vie politique et surtout le caractère démocratique de la belle province ?

---

<sup>7</sup> Les systèmes électoraux, dans différentes régions du monde, sont souvent restreint au plus simple et au mieux connu soit celui de l'ancien pouvoir colonial.

<sup>8</sup> Michel Morin « Scrutin proportionnel et hypocrisie des partis », *La Presse*, vendredi 16 mars 2002, [s.p.]

### Objectifs :

Afin de se prononcer sur la pertinence de changer le système électoral québécois, il est primordial de saisir les fondements démocratiques de base d'une élection et ses fonctions principales. Si une réforme s'impose, il est préférable que celle-ci soit plutôt modeste et inspirée de systèmes déjà en place, l'observation de l'expérience des autres pays pouvant être très enrichissante. En effet, instaurer un système complètement nouveau et inconnu pourrait provoquer une compréhension difficile de la part des électeurs ainsi que des complications qui ne seraient pas souhaitables.

### Argumentation :

Une démocratie est tout d'abord représentée par l'élection des dirigeants politiques. C'est ainsi que nous pouvons prétendre que le pouvoir est contrôlé par la population puisque cette dernière a choisi qui l'exercerait. Une grande majorité d'électeurs doivent donc avoir voté pour le candidat gagnant afin que le concept de base de la démocratie soit respecté et que les opinions des citoyens soient représentées. Une élection a donc comme but principal de déterminer ce que la population pense et désire politiquement afin de respecter la volonté populaire dans le choix des dirigeants. C'est à ce niveau que se situe la faille majeure de notre mode de scrutin actuel qui contredit complètement ces aspects démocratiques. De plus, les partis plus marginaux qui remportent tout de même un pourcentage considérable aux élections d'un MUI T sont automatiquement exclus de toute représentation. Ainsi, les 12% de la population québécoise s'étant prononcé en faveur de l'ADQ aux élections de 1998, se retrouvent

pratiquement sans aucune représentation sinon avec moins de 1% des sièges.<sup>9</sup> Ce ne sont là que quelque uns des nombreux désavantages engendrés par notre système électoral encourageant à être en faveur d'un système plus proportionnel ou du moins plus représentatif.

Comme le soutient Jean-Pierre Charbonneau<sup>10</sup>, nouveau ministre responsable des réformes électorale et parlementaire, une réforme électorale doit absolument aller de concert avec une réforme des institutions québécoises donc une distinction entre l'exécutif et le législatif tout comme aux États-Unis.<sup>11</sup> La séparation des pouvoirs permet une meilleure communication entre les deux instances qui doivent gouverner ensemble en tenant compte des opinions de l'autre parti et en faisant, par le fait même, des concessions permettant de rejoindre une majorité d'électeurs. Dans cette optique, le Premier ministre devrait être élu indépendamment des députés qui siègeront au parlement, suivant ainsi un peu le modèle français. Une première réforme s'impose ici où le Premier ministre québécois serait élu au suffrage universel<sup>12</sup>. Les citoyens désigneraient directement le Premier ministre qui serait alors élu par la majorité populaire.

Il faudrait, en un deuxième temps, élire les députés qui siègeront à l'Assemblée nationale selon un mode de scrutin se rapprochant plus d'un système proportionnel. Étant donné que le Québec présente un territoire beaucoup trop vaste pour permettre l'application d'un système proportionnel intégral, il faudrait adapter ce dernier afin qu'il

---

<sup>9</sup> Brian O'Neal, *Description des systèmes électoraux*, Page consultée le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://pages.infinit.net/mdn/cdsystemes.htm>.

<sup>10</sup> M. Charbonneau changera de titre pour ministre de la réforme des institutions politiques. Il défendait déjà l'idée d'une réforme électorale lorsqu'il était président de l'Assemblée nationale.

<sup>11</sup> Mathieu Boivin, « Institutions : Charbonneau lorgne le modèle américain », *Presse Canadienne*, jeudi 21 mars 2002, [s.p.]

<sup>12</sup> Système dans lequel le corps électoral est constitué par tous les citoyens en droit de voter.

convienne aux particularités québécoises. La division du Québec en circonscriptions est nécessaire afin de perpétuer la simplicité du système ainsi que le lien de confiance qu'il procure entre les citoyens et leur député. Par contre, la division administrative serait beaucoup mieux adaptée à notre province que celle prévoyant maintenant qui accorde à chacune des circonscriptions le même degré de représentation. Le Québec est déjà divisé en dix-sept régions administratives qui représenteraient les dix-sept circonscriptions.<sup>13</sup> On évite ainsi de nombreux redécoupages en fonction de l'évolution démographique. Cet ajustement des circonscriptions sur les régions administratives comporte de nombreux avantages. Elles correspondraient, entre autres, à des entités territoriales possédant déjà certaines fonctions politiques et représenteraient, pour les électeurs, une délimitation significative. De plus, dans notre division actuelle du territoire, certains comtés sont perdus ou gagnés d'avance. De nombreux électeurs, sachant d'avance qui l'emportera dans leur circonscription, trouveront leur contribution au processus électoral inutile et ne seront pas représentés en chambre. Afin de toujours respecter le poids décisionnel populaire, le nombre de députés par circonscription serait déterminé proportionnellement au nombre d'électeurs y demeurant.<sup>14</sup>

Le système électoral suisse présente un excellent modèle sur ce point et pourrait s'appliquer parfaitement au Québec. En effet, la Suisse est divisée en 26 régions nommées cantons. Les cantons n'envoyant qu'un seul député au Conseil national l'élisent selon le système majoritaire alors que tous les autres le font par proportionnalité.<sup>15</sup> Cette dernière option est la plus intéressante puisque la plus démocratique. Le vote unique

---

<sup>13</sup> Voir Annexe B : Circonscriptions électorales par régions administratives

<sup>14</sup> Chaque circonscription ayant droit à au moins un siège

<sup>15</sup> Les autorités fédérales de la Confédération suisse, *Élections au Conseil national 1999*, Page consultée le 22 avril 2002, Adresse URL : <http://www.admin.ch/ch/f/pore/nrw99/index.html>

transférable afin d'élire les députés de chacune des circonscriptions (comme il est utilisé en Irlande) serait une très bonne option à considérer. Le bulletin de vote ordinal remplacerait notre bulletin catégorique nous faisant choisir entre l'un des candidats (la plupart du temps restreint au nombre de deux possibilités imminentes).<sup>16</sup> Le système électoral à vote unique transférable présente aux électeurs une liste de candidats devant être classés en ordre de préférence. Un nombre prédéterminé de voix de premier choix, détermine l'élu. Ce nombre est calculé en tenant compte du nombre total de suffrages exprimés et du nombre de sièges à pourvoir.<sup>17</sup> Dès qu'un candidat obtient plus de voix que le quotient calculé, il accède automatiquement à l'Assemblée nationale. Si un candidat obtient plus de voix que le quotient, celles-ci sont redistribuées aux candidats obtenant une majorité de deuxième choix. Au contraire, si aucun candidat n'obtient un nombre de voix correspondant au quotient, on élimine celui ayant recueilli le moins de premiers choix et on redistribue ses voix de deuxième choix aux candidats restants. On répète et continue ce processus jusqu'à ce que tous les sièges de la circonscription soient alloués et éventuellement que l'Assemblée nationale soit comble.

Un tel processus de réforme électoral peut sembler long et fastidieux à mettre en œuvre. En effet, la population pourrait être plutôt réticente à ce type de changement les forçant à apprendre un nouveau mode de scrutin. Une réforme devrait donc être progressive et être présentée de façon simplifiée à la population pour pouvoir être appliquée plus concrètement à long terme.

---

<sup>16</sup> *O'Neal*, article cité



## Conclusion :

Notre mode de scrutin actuel, soit le système majoritaire uninominal à un tour, est grandement critiqué à cause de ses trop nombreux défauts conduisant directement à un biais de la caractéristique démocratique attribuée au Québec. En effet, la représentation populaire se retrouve souvent ignorée et on retrouve, à l'Assemblée nationale, un dirigeant contre lequel une majorité de Québécois avait voté. Plusieurs réformes amèneraient ce système vers une représentation plus proportionnel. La division des instances exécutive et législative présente une solution souhaitable aux problèmes de concentration politique du pouvoir aux mains d'un seul et unique parti contrôlant chacune des décisions. De plus, il faudrait envisager un mode de scrutin proportionnelle pour l'élection de l'Assemblée nationale. Le vote unique transférable est envisageable puisqu'il permet un système proportionnel tout en conservant les circonscriptions qui pourraient être délimitées administrativement.

Ces réformes se rapportant directement au mode de scrutin devraient être accompagnées de diverses autres réformes se rattachant aux élections rendant au terme démocratie sa valeur au plus juste titre possible. Premièrement, les élections devraient avoir lieu à dates fixes ce qui permettrait de diminuer le pouvoir exercé par le dirigeant pouvant déclencher des élections quand bon lui semble et surtout quand il est assuré d'une victoire. La durée d'un parlement doit assurer une certaine stabilité du gouvernement. Elle doit donc être assez longue pour permettre aux électeurs de se familiariser avec le parti au pouvoir mais assez courte afin que ceux-ci n'oublient pas leur devoir de citoyen et perdre complètement intérêt en la politique, une période de quatre

---

<sup>17</sup> Cette formule est de la forme :  $\text{Quotient} = (\text{suffrages} / \text{sièges} + 1) + 1$

ans rempli assez bien ces conditions. Un nombre plus élevé de citoyens se rendant aux urnes pour voter représente une légitimité beaucoup plus forte pour l'élu. Ainsi, il faudrait encourager les électeurs à exercer leur droit de vote de différentes façons. Dans un MUI, les partisans de partis minoritaires sont assurés de ne pas être représentés, ils ne prennent donc pas la peine de faire valoir leur choix.

Bref, le scrutin MUI comporte de nombreux inconvénients et c'est pour cette raison que plusieurs pays l'ont déjà abandonné au profit d'un système proportionnel. Pourtant, il ne faut pas oublier que le système doit être réformé par le parti au pouvoir à qui les distorsions du scrutin MUI ont souvent été bénéfiques lui ayant permis d'obtenir le pouvoir avec une minorité de voix.

## Bibliographie :

### Sites Internet

- Assemblée nationale du Québec, *Informations historiques : Les élections générales*, Page consultée le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/election.html>
- Assemblée nationale du Québec, *Le fonctionnement de l'Assemblée : Les personnages Parlementaires*, Page consultée le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fra/assemblee/personnages.html>
- Assemblée nationale du Québec, *Le fonctionnement de l'Assemblée : Le système parlementaire et le mode de scrutin*, Page consultée le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fra/assemblee/systeme.html>
- Directeur Général des élections du Québec, *Circonscriptions électorales par régions administratives*, Page consulté le 15 avril 2002, AdresseURL : [http://www.dgeq.qc.ca/cgibin/affiche.cgi?dir=vote&file=duplicata/26\\_description\\_circons.fr.html](http://www.dgeq.qc.ca/cgibin/affiche.cgi?dir=vote&file=duplicata/26_description_circons.fr.html)
- Guéricolas, Pascale, *Des électoraux pipés ?* Page consultée le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://www.ulaval.ca/scom/Au.fil.des.evenements/1999/03.18/scrutin.html>
- Lacoursière, Benoît, Le Cyberjournal, *Les défauts et qualités de notre mode de scrutin*, Page consulté le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/articles/scrutin.htm>
- Larocque, André, *Il faut se débarrasser d'un mode de scrutin « démocratiquement infecte »*, Page consulté le 9 avril 2002, Adresse URL : [http://pages.infinit.net/mdn/Pourquoi\\_reformer\\_le\\_mode\\_de\\_scrutin.htm](http://pages.infinit.net/mdn/Pourquoi_reformer_le_mode_de_scrutin.htm)
- Les autorités fédérales de la Confédération suisse, *Élections au Conseil national 1999*, Page consultée le 22 avril 2002, Adresse URL : <http://www.admin.ch/ch/f/pore/nrw99/index.html>
- Milner, Henry, *Le système électoral canadien : étude de cas*, Page consultée le 9 avril 2002, Adresse URL : [http://www.aceproject.org/main/français/es/esy\\_ca/default.htm](http://www.aceproject.org/main/français/es/esy_ca/default.htm)
- O'Neal, Brian, *Description des systèmes électoraux*, Page consultée le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://pages.infinit.net/mdn/cdsystemes.htm>.

Poirier, Martin, *Le mode de scrutin est dépassé. Il faut des proportionnelles!* Page consultée le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://www.unites.uquam.ca/cese/taon12/art88.html>

Rassemblement pour l'Alternative politique, *Non au déficit démocratique au Québec !*, Page consultée le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://www.parti-rap.org/ComPresse/N000321.htm>

Reynolds, Andrew, *Promotion d'une opposition parlementaire*, Page consultée le 11 avril 2002, Adresse URL: <http://www.aceproject.org/main/français/es/esa07/default.htm>

### Articles de journaux

BOIVIN, Mathieu, « Institutions : Charbonneau lorgne le modèle américain », *Presse Canadienne*, jeudi 21 mars 2002, [s.p]

MORIN, Michel, «scrutin proportionnel et hypocrisie des partis », *La Presse*, vendredi 16 mars 2002, [s.p.]

### Livres

COTTERET, Jean-Marie, et Claude EMERI. *Les systèmes électoraux*, Paris, P.U.F., 1988 (collection «que sais-je » no 1382) 127 p.

GÉRIN-LAJOIE, Michelle. *Idéologies et régimes politiques*, Ottawa, Les Éditions MGL inc., 1992. 930 p.

LEROY, Paul. *Les régimes politiques du monde contemporain : Introduction générale ; I- Les régimes politiques des États libéraux*, Grenoble, P.U.G., 2001, 176 p. (tome 1 ; édition revue et augmentée)

PACTET, Pierre, *Institutions politiques, droit constitutionnel*, Paris, Armand Colin / Masson, 1997, (collection « U ») 576 p.

SCHIVELY, W. Philips, Jules-Pascal VENNE et Annick FINKEL, *Pouvoir et décision : introduction à la science politique*, Montréal, Chenelière et McGraw-Hill, 1999, 293 p.

Annexe A :

Résultats aux élections provinciales de 1998<sup>18</sup>

Partis	% de votes	Nombre d'élus	% de sièges	Distorsion
PQ	42,87%	76	60,8%	+17,93%
PLQ	43,55%	48	38,4%	-5,15%
ADQ	11,81%	1	0,8%	-11,01%
Autres	1,76%	0	0%	-1,76%

---

<sup>18</sup> Lacoursière, Benoît, Le Cyberjournal, *Les défauts et qualités de notre mode de scrutin*, Page consulté le 9 avril 2002, Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/articles/scrutin.htm>

Annexe B :

Circonscriptions électorales par régions administratives <sup>19</sup>

Régions administratives	Circonscriptions
01 – Bas-Saint-Laurent	Kamouraska-Témiscouata (partie) Matane (partie) Matapédia Rimouski Rivière-du-Loup
02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi Dubuc (partie) Jonquière Lac-Saint-Jean Roberval
03 – Capitale-Nationale	Charlesbourg Charlevoix Chauveau Dubuc (partie) Jean-Talon La Peltrie Limoilou Louis-Hébert Montmorency Portneuf (partie) Taschereau Vanier
04 - Mauricie	Champlain Laviolette Maskinongé Portneuf (partie) Saint-Maurice Trois-Rivières

<sup>19</sup> Directeur Général des élections du Québec, *Circonscriptions électorales par régions administratives*,  
Page consulté le 15 avril 2002, AdresseURL :  
[http://www.dgeq.qc.ca/cgi-bin/affiche.cgi?dir=vote&file=duplicata/26\\_description\\_circons.fr.html](http://www.dgeq.qc.ca/cgi-bin/affiche.cgi?dir=vote&file=duplicata/26_description_circons.fr.html)

05 - Estrie	Beauce-Sud (partie) Brome-Missisquoi (partie) Johnson (partie) Mégantic-Compton Orford Richmond (partie) Saint-François Sherbrooke
06 - Montréal	Acadie Anjou Bourassa Bourget Crémazie D'Arcy-McGee Gouin Hochelaga-Mainsonneuve Jacques-Cartier Jeanne-Mance LaFontaine Laurier-Dorion Marguerite-Bourgeoys Marquette Mercier Mont-Royal Nelligan Notre-Dame-de-Grâce Outremont Pointe-aux-Trembles Robert-Baldwin Rosemont Saint-Henri – Sainte-Anne Saint-Laurent Sainte-Marie – Saint-Jacques Sauvé Verdun Viau Viger Westmount -- Saint-Louis
07 – Outaouais	Chapleau Gatineau (partie) Hull Papineau (partie) Pontiac

08 – Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Est Abitibi-Ouest (partie) Gatineau (partie) Rouyn-Noranda – Témiscamingue
09 – Côte-Nord	Duplessis (partie) Saguenay Ungava (partie)
10 – Nord-du-Québec	Abitibi-Ouest (partie) Duplessis (partie) Ungava (partie)
11 – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure Gaspé Îles-de-la-Madeleine Matane (partie)
12 – Chaudière-Appalaches	Beauce-Nord Beauce-Sud (partie) Bellechasse Chutes-de-la-Chaudière Frontenac (partie) Kamouraska-Témiscouata (partie) Lévis Lotbinière (partie) Montmagmy-L'Islet Richmond (partie)
13 - Laval	Chomedey Fabre Laval-des-Rapides Mille-Îles Vimont
14- Lanaudière	Berthier Bertrand (partie) Joliette L'Assomption Masson Rousseau (partie) Terrebonne
15 - Laurentides	Argenteuil Bertrand (partie) Blainville Deux-Montagnes Gatineau (partie) Groulx Labelle Papineau (partie) Prévost



16 - Montérégie	Beauharnois-Huntingdon Borduas Brome-Missisquoi (partie) Chambly Châteauguay Iberville Johnson (partie) La Pinière Laporte La Prairie Marguerite-D'Youville Marie-Victorin Nicolet-Yamaska (partie) Richelieu Saint-Hyacinthe Saint-Jean Salaberry-Soulanges Shefford Taillon Vachon Vaudreuil Verchères
17 – Centre-du-Québec	Arthabaska Drummond Frontenac (partie) Johnson (partie) Lotbinière (partie) Nicolet-Yamaska (partie) Richmond (partie)